

États financiers du

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(AUPARAVANT VENATOR INVESTMENT TRUST)

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts de Fonds alternatif fondateurs Venator

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fonds alternatif fondateurs Venator (« l'entité »), qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.



Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;



Page 4

- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 11 mars 2022

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

États de la situation financière

Aux 31 décembre

	2021	2020
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59 519 \$	84 606 \$
Placements détenus, à la juste valeur (au coût – 27 390 024 \$; 13 266 026 \$ en 2020) (note 9)	27 850 129	23 253 874
Souscriptions à recevoir	1 000	500
Dividendes à recevoir	7 441	–
Montant à recevoir au titre des placements vendus	1 494 005	–
Autres actifs	2 223	–
	<u>29 414 317</u>	<u>23 338 980</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Montant à payer à des courtiers	2 124 840	–
Acompte des porteurs de parts (note 6)	–	70 000
Créditeurs et charges à payer	94 723	27 056
Montant à payer au titre des rachats (note 14)	–	231 270
Placements vendus à découvert, à la juste valeur (produit – 333 577 \$; néant en 2020) (note 9)	348 131	–
Frais de gestion à payer (note 5)	44 370	–
Rémunération au rendement à payer (note 5)	336 796	–
Montant à payer au titre des placements achetés	121 791	–
	<u>3 070 651</u>	<u>328 326</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>26 343 666 \$</u>	<u>23 010 654 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie :		
Catégorie A	19 515 339 \$	18 203 186 \$
Catégorie A1	547 203	–
Catégorie F	5 461 255	4 807 468
Catégorie F1	819 869	–
	<u>26 343 666 \$</u>	<u>23 010 654 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 7) :		
Catégorie A	1 072 165	1 065 836
Catégorie A1	55 850	–
Catégorie F	274 829	260 118
Catégorie F1	83 710	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :		
Catégorie A	18,20 \$	17,08 \$
Catégorie A1	9,80	–
Catégorie F	19,87	18,48
Catégorie F1	9,79	–

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom de la fiducie :


_____, fiduciaire
Venator Capital Management Ltd.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Revenu		
Intérêts aux fins de distribution	18 771 \$	– \$
Profit réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	11 922 503	1 296 759
Variation nette de la (moins-value) plus-value latente des placements	(9 521 008)	6 224 429
Dividendes	34 249	–
	<u>2 454 515</u>	<u>7 521 188</u>
Charges		
Rémunération au rendement (note 5)	335 642	–
Frais de gestion (note 5)	300 854	–
Commissions et autres coûts liés aux opérations de portefeuille	75 394	–
Charges d'exploitation	67 284	33 078
Honoraires d'audit	41 215	9 964
Intérêts et frais d'emprunt	39 624	–
Frais juridiques	20 000	–
Retenues d'impôt	4 821	–
	<u>884 834</u>	<u>43 042</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>1 569 681 \$</u>	<u>7 478 146 \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (note 13) :		
Catégorie A	1 211 432 \$	5 624 328 \$
Catégorie A1	4 566	–
Catégorie F	381 314	1 853 818
Catégorie F1	(27 631)	–
	<u>1 569 681 \$</u>	<u>7 478 146 \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 13) :		
Catégorie A	1,12 \$	5,00 \$
Catégorie A1	0,09	–
Catégorie F	1,34	3,83
Catégorie F1	(0,60)	–

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Exercices clos les 31 décembre

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables*	Rachat de parts rachetables*	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
2021					
Catégorie A	18 203 186 \$	555 945 \$	(455 224) \$	1 211 432 \$	19 515 339 \$
Catégorie A1	–	557 000	(14 363)	4 566	547 203
Catégorie F	4 807 468	1 030 001	(757 528)	381 314	5 461 255
Catégorie F1	–	847 500	–	(27 631)	819 869
	<u>23 010 654 \$</u>	<u>2 990 446 \$</u>	<u>(1 227 115) \$</u>	<u>1 569 681 \$</u>	<u>26 343 666 \$</u>

* Le produit total tiré des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et des rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est chiffré à néant et à néant, respectivement.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables**	Rachat de parts rachetables**	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
2020					
Catégorie A	14 921 581 \$	654 308 \$	(2 997 031) \$	5 624 328 \$	18 203 186 \$
Catégorie F	8 973 341	167 523	(6 187 214)	1 853 818	4 807 468
	<u>23 894 922 \$</u>	<u>821 831 \$</u>	<u>(9 184 245) \$</u>	<u>7 478 146 \$</u>	<u>23 010 654 \$</u>

** Le produit total tiré des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et des rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est chiffré à 149 524 \$ et à (149 524) \$, respectivement.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Flux de trésorerie liés à ce qui suit :		
Activité d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 569 681 \$	7 478 146 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :		
Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(11 922 503)	(1 296 759)
Variation de la moins-value (plus-value) latente des placements	9 521 008	(6 224 429)
Variation des soldes hors trésorerie :		
Augmentation des dividendes à recevoir	(7 441)	–
Augmentation du montant à recevoir au titre des placements vendus	(1 494 005)	–
Augmentation des autres actifs	(2 223)	–
Augmentation du montant à payer à des courtiers	2 124 840	–
Augmentation des créditeurs et charges à payer	67 667	3 995
Augmentation des frais de gestion à payer	44 370	–
Augmentation de la rémunération au rendement à payer	336 796	–
Augmentation du montant à payer au titre des placements achetés	121 791	–
Produit de la vente de placements	50 275 393	14 354 399
Achat de placements	(50 788 372)	(5 836 669)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(152 998)	8 478 683
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	2 989 946	671 807
Montant payé au rachat de parts rachetables	(1 458 385)	(9 147 036)
(Diminution) augmentation de l'acompte des porteurs de parts	(70 000)	70 000
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	1 461 561	(8 405 229)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	1 308 563	73 454
Perte de change sur la trésorerie	(1 333 650)	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	84 606	11 152
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	59 519 \$	84 606 \$
Renseignements supplémentaires*		
Intérêts payés	33 188 \$	– \$
Intérêts reçus	18 771	–
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	21 987	–

*Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2021

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
187 692	Copper Mountain Mining Corp.	732 731 \$	641 907 \$	2,44
30 792	ERO Copper Corp.	847 415	594 286	2,26
20 500	First Quantum Minerals Ltd.	598 973	620 535	2,36
17 700	Hardwoods Distribution Inc.	760 509	792 960	3,01
10 200	Magna International Inc.	1 032 823	1 043 970	3,96
476 900	Nanalysis Scientific Corp.	553 965	691 505	2,62
97 277	NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	1 273 465	1 343 395	5,10
180 639	Voxtur Analytics Corp.	135 843	214 960	0,82
87 200	Voxtur Analytics Corp., restr., 23 avril 2022	78 480	103 768	0,39
		<u>6 014 204</u>	<u>6 047 286</u>	<u>22,96</u>
Bons de souscription canadiens				
212 500	Nanalysis Scientific Corp., 1,70 \$, 25 août 2023, restr., 26 décembre 2021	15 300	—	—
Actions américaines				
33 000	Avaya Holdings Corp.	874 651	826 943	3,14
14 657	Belden Inc.	1 021 667	1 219 285	4,63
56 581	Caesarstone Sdot-Yam Ltd.	1 107 782	812 045	3,08
18 036	Choice Consolidation Corp.	216 303	225 981	0,86
17 700	Fathom Holdings Inc.	558 489	458 327	1,74
14 100	Inotiv Inc.	601 886	750 737	2,85
61 668	Kaleyra Inc.	927 507	783 592	2,97
21 402	Levi Strauss & Co.	705 084	677 972	2,57
2 900	Lowe's Cos Inc.	720 875	948 684	3,60
6 298	Masonite International Corp.	884 750	940 150	3,57
12 283	OptimizeRx Corp.	754 099	965 523	3,67
35 284	Porch Group Inc.	837 103	696 178	2,64
29 322	Red Violet Inc.	794 000	1 472 893	5,59
5 300	RingCentral Inc.	1 372 047	1 256 684	4,77
20 749	Skechers U.S.A. Inc.	1 200 144	1 139 681	4,33
8 190	Skyline Corp.	513 438	818 649	3,11
44 200	SoFi Technologies Inc.	961 577	884 404	3,36
5 700	Splunk Inc.	985 988	834 795	3,17
3 400	Synalloy Corp.	68 774	70 699	0,27
14 800	The Lovesac Co.	1 328 862	1 241 108	4,71
24 570	Uber Technologies Inc.	1 377 779	1 303 847	4,95
8 800	Victoria's Secret & Co.	615 927	618 565	2,35
26 383	WillScot Corp.	954 801	1 363 661	5,18
44 300	ZipRecruiter Inc.	1 457 796	1 398 286	5,31
		<u>20 841 329</u>	<u>21 708 689</u>	<u>82,42</u>

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2021

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Options américaines			
33 000	FNB iShares Russell 2000, vente à 215 \$, 14 janvier 2022	399 710 \$	50 953 \$	0,19
700	Shopify Inc., vente à 1 300 \$, 21 janvier 2022	53 180	20 775	0,08
2 400	Snowflake Inc., vente à 315 \$, 21 janvier 2022	41 341	15 187	0,06
4 000	Veeva Systems Inc., vente à 230 \$, 21 janvier 2022	24 960	7 239	0,03
		<u>519 191</u>	<u>94 154</u>	<u>0,36</u>
	Total des placements détenus	27 390 024	27 850 129	105,74
Nombre d'actions/ de parts	Placements vendus à découvert	Produit des ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Actions américaines			
(400)	Credit Acceptance Corp.	(333 577) \$	(348 131) \$	(1,32)
	Total des placements vendus à découvert	(333 577)	(348 131)	(1,32)
	Commissions et autres coûts liés aux opérations de portefeuille	(21 285)	–	–
	Autres passifs, montant net		(1 158 332)	(4,42)
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		<u>26 343 666 \$</u>	<u>100,00</u>

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2021

1. Organisation de la fiducie et nature des activités

Le Fonds alternatif fondateurs Venator (auparavant Venator Investment Trust) (la « fiducie ») est une fiducie qui a été créée sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une convention de fiducie datée du 28 juin 2007 et dans sa version modifiée et mise à jour en date du 25 septembre 2009, du 14 février 2012 et du 30 juin 2021. La fiducie a amorcé ses activités le 1^{er} septembre 2007. Venator Capital Management Ltd., société constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario, agit en qualité de gestionnaire et de fiduciaire (le « gestionnaire » ou le « fiduciaire ») de la fiducie. L'adresse du siège social de la fiducie est la suivante : 2, rue Bloor Ouest, bureau 901, Toronto (Ontario) M4W 3E2.

L'objectif de placement de la fiducie consiste à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une sélection de titres fondamentaux en prenant des positions de placement acheteurs et vendeurs sur des actions, des titres de créance et des dérivés et en usant de stratégie dans la négociation.

Le 10 juin 2021, la fiducie a achevé une restructuration et a cessé d'être le fonds nourricier dans une structure maître-nourricier. Le Venator Founders Fund (le « Fonds sous-jacent ») a transféré un groupe d'actifs et de passifs dont la juste valeur nette totale est égale au placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent au 9 juin 2021 (se reporter à la note 15 pour plus de renseignements sur les actifs et les passifs transférés au cours de cette opération). En raison de la restructuration, la fiducie a cessé de détenir des placements dans le Fonds sous-jacent le 10 juin 2021.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

2. Mode de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la fiducie. Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le fiduciaire a autorisé leur publication le 11 mars 2022. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la fiducie.

3. Principales méthodes comptables

Ce qui suit résume les méthodes comptables de la fiducie :

a) Évaluation des placements

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (tels que des instruments dérivés cotés et des titres de négociation) est fondée sur les prix cotés sur les marchés. Conformément aux dispositions du prospectus simplifié de la fiducie, les placements sont évalués en fonction du dernier cours de marché lorsque vient le temps de déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Aux fins de la présentation de l'information financière, la fiducie utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque la fiducie détient des dérivés dont les positions en matière de risques de marché se compensent, elle utilise les cours médians du marché comme base d'établissement des justes valeurs pour les positions de risques qui se compensent et applique ce cours acheteur ou vendeur, selon le cas, à la position ouverte nette.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (les dérivés négociés hors cote, par exemple) est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La fiducie recourt à diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions de marché en vigueur à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent l'examen de transactions comparables récentes conclues sans lien de dépendance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, l'utilisation de modèles d'évaluation d'options et le recours à d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Classement

La fiducie classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des dérivés comme étant des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »).

La fiducie classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion de ces actifs financiers conformément à sa stratégie d'investissement établie par écrit. La gestion du portefeuille de placements et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, et le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. La fiducie s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'elle utilise pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions.

Les autres actifs financiers, y compris les souscriptions à recevoir, les dividendes à recevoir et le montant à recevoir au titre des placements vendus, sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti et sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti seulement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ii) les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le montant à payer à des courtiers, l'acompte des porteurs de parts, les frais de gestion à payer, la rémunération au rendement à payer, le montant à payer au titre des placements achetés et les créditeurs et charges à payer sont classés comme des passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti. Les passifs financiers sont en général réglés dans les trois mois suivant l'émission. Les autres actifs et passifs financiers, de par leur nature, ont une échéance à court terme et ils sont comptabilisés au coût amorti, lequel avoisine la juste valeur.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Comptabilisation/décomptabilisation

La fiducie comptabilise les actifs financiers ou les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle elle s'engage à acheter ou à vendre à découvert les instruments. À compter de cette date, la totalité des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs est comptabilisée aux états du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés uniquement lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsque la fiducie transfère à une autre entité l'actif financier ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété. La fiducie décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

d) Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté aux états de la situation financière lorsque la fiducie a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, la fiducie conclut diverses conventions-cadres de compensation ou des accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière, mais qui permettent que les montants connexes soient compensés dans certaines circonstances, notamment en cas de faillite ou de résiliation des contrats.

e) Opérations sur titres et comptabilisation des produits

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction, et les profits et les pertes découlant de ces opérations sont comptabilisés à la date de transaction.

Le profit réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion, ainsi que la variation de la plus-value latente des placements sont établis sur la base du coût moyen.

f) Retenues d'impôt

En règle générale, la fiducie est assujettie à des retenues d'impôt imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt applicables sont présentées comme une charge distincte aux états du résultat global.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations comptables et qu'elle ait recours à son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la fiducie. Les estimations, qui sont continuellement évaluées, sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements à venir qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une catégorie donnée de parts rachetables par le nombre total de parts rachetables de cette même catégorie en circulation à la date de clôture de l'exercice.

i) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie représente l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à chaque catégorie de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de cette même catégorie en circulation au cours de l'exercice. Se reporter à la note 13 pour le calcul.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en fonction du plus bas niveau de données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées pour évaluer les titres ne sont pas forcément représentatives du risque associé à un placement dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux de données d'entrée suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 : Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

k) Montant à payer à des courtiers

La fiducie a conclu une convention de courtage de premier ordre avec son courtier en ce qui a trait au maintien de son compte à titre de client. Le courtier a la garde des titres de la fiducie.

Le montant à payer à des courtiers correspond à un compte sur marge se composant d'emprunts en espèces qui ont été contractés auprès de courtiers et qui sont garantis par les placements sous-jacents détenus par la fiducie.

l) Commissions et autres coûts liés aux opérations de portefeuille

Les coûts d'opérations, tels que les frais de courtage engagés lors de l'achat et de la vente de titres en portefeuille et les autres coûts liés à l'exécution des ordres qui sont payés à des tiers, notamment les droits de timbre et les frais liés aux bourses, sont comptabilisés en charges aux états du résultat global en fonction de la date de transaction.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

3. Principales méthodes comptables (suite)

m) Conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la fiducie est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers et des autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 16 h (HNE), soit le taux de clôture, à la date d'évaluation. Les achats et ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et les produits tirés de ces opérations sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les variations de la plus-value (moins-value) latente des écarts de conversion sont comptabilisées aux états du résultat global à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements. Tous les autres profits ou pertes de change liés aux écarts de conversion sont comptabilisés aux états du résultat global à titre de profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion.

n) Intérêts et frais d'emprunt

Puisqu'elle détient à la fois des positions acheteur et des positions vendeur, la fiducie paie non seulement des intérêts, mais aussi des frais d'emprunt. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements de la fiducie en ayant pour effet d'accroître l'exposition de celle-ci au risque lié au capital et d'augmenter les charges.

o) Imposition de la fiducie

La fiducie constitue une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt à l'égard de la partie de son revenu net imposable, y compris les gains en capital réalisés nets, qui est versée ou à verser à ses porteurs de parts à la date de clôture de son années d'imposition. Toutefois, la partie du revenu net et des gains en capital réalisés nets de la fiducie qui n'est pas versée ou à verser aux porteurs de parts est assujettie à l'impôt sur le revenu. La fiducie compte distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant de ses gains en capital nets réalisés de manière à ne pas être assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour une période de 20 ans et portées en diminution de tout bénéfice imposable futur. Aux fins de l'impôt, les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en diminution des gains en capital futurs.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

3. Principales méthodes comptables (suite)

p) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse et des dépôts bancaires dont la durée initiale à courir jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois.

q) Classement des parts rachetables émises par la fiducie

Les parts rachetables de la fiducie ne satisfont pas aux critères de classement à titre de capitaux propres énoncés dans l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, puisqu'il existe plusieurs catégories de parts comportant des droits différents; par conséquent, elles ont été classées dans les passifs financiers.

r) Évaluation des parts

L'actif net lié à une catégorie donnée de parts est déterminé en calculant la valeur de la quote-part revenant à cette même catégorie du total des actifs et des passifs de la fiducie attribuables à l'ensemble des catégories de parts diminuée des passifs de la fiducie attribuables uniquement à cette catégorie.

Les charges directement attribuables à une catégorie sont imputées directement à cette catégorie. Le revenu, les profits et pertes réalisés et latents découlant des opérations sur titres et les autres charges sont affectés de manière proportionnelle à chaque catégorie en fonction de la valeur liquidative attribuable à chaque catégorie.

s) Modifications des principales méthodes comptables

Un certain nombre de nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et n'ont aucune incidence importante sur les états financiers de la fiducie.

Certaines des nouvelles normes et modifications aux normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 et leur application anticipée est autorisée. Toutefois, la fiducie n'a pas adopté par anticipation les normes, nouvelles et modifiées, lors de l'établissement des présents états financiers. Ces normes, nouvelles et modifiées, ainsi que leurs interprétations ne devraient pas avoir un effet notable sur les états financiers de la fiducie.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

4. Estimations et hypothèses comptables critiques

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle ait recours à son jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses à l'égard de l'avenir. Les paragraphes qui suivent décrivent les estimations et jugements comptables les plus importants faits ou formulés, selon le cas, en dressant les états financiers.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la fiducie, le gestionnaire est tenu de porter des jugements importants afin de déterminer si l'activité de la fiducie consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance sur la base de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision de la fiducie de classer ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net.

5. Opérations entre parties liées

a) Frais de gestion

Les frais de gestion, que verse la fiducie au gestionnaire quotidiennement, sont calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque catégorie en date du dernier jour ouvrable et sont versés au début du mois suivant. Les frais de gestion annuels relatifs à chaque catégorie sont calculés comme suit : i) 2 % de la valeur liquidative des parts de catégorie A; ii) 1,5 % de la valeur liquidative des parts de catégorie D et iii) 1 % de la valeur liquidative des parts de catégorie F, plus les taxes applicables. Les frais de gestion des parts de catégorie I sont négociés et versés directement par l'investisseur.

Le gestionnaire paiera, à l'égard des parts de catégorie A et des parts de catégorie D, et à même ses frais de gestion, des frais de service annuels aux courtiers inscrits participants dont les clients détiennent des parts de catégorie A ou des parts de catégorie D. Ces frais de service sont payables trimestriellement jusqu'à concurrence d'un montant correspondant à 1 % de la valeur liquidative des parts de catégorie A et à 0,5 % de la valeur liquidative des parts de catégorie D détenues par les clients du courtier en question.

VENATOR INVESTMENT TRUST (auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

5. Opérations entre parties liées (suite)

a) Frais de gestion (suite)

Pour la période allant du 10 juin 2021 au 31 décembre 2021, les frais de gestion se sont élevés à 300 854 \$. De ce montant, une tranche de 44 370 \$ était à payer au 31 décembre 2021. Avant le 10 juin 2021, les frais de gestion étaient payés par le Fonds sous-jacent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les frais de gestion versés par le Fonds sous-jacent se sont élevés à 1 532 533 \$ (1 298 302 \$ en 2020) et un montant de 109 338 \$ était à payer au 31 décembre 2021 (112 821 \$ en 2020).

b) Rémunération au rendement

La fiducie verse au gestionnaire une rémunération au rendement à l'égard des parts de catégorie A, des parts de catégorie D et des parts de catégorie F en circulation le dernier jour ouvrable de la période. Cette rémunération est calculée en fonction de l'excédent à cette date de la valeur liquidative par part majorée du montant total des distributions déclarées à l'égard de cette part (la « valeur liquidative par part ajustée ») sur le sommet précédent de cette part, plus les taxes applicables. La rémunération au rendement est calculée quotidiennement. Le « sommet » désigne le montant le plus élevé entre le prix d'achat de cette part ou la valeur liquidative par part ajustée après la dernière date à laquelle une rémunération au rendement a été versée. Pour toute période à l'égard de laquelle une rémunération au rendement doit être versée, le gestionnaire recevra 20 % de tout profit en excédent du sommet. L'investisseur dans les parts de catégorie I peut négocier une rémunération au rendement différente.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la rémunération au rendement a été de 335 642 \$. De ce montant, une tranche de 336 796 \$ était à payer au 31 décembre 2021 (néant en 2020). La rémunération au rendement comprend la quote-part, calculée au prorata, du compte des bénéfices du Fonds sous-jacent au 9 juin 2021, comme il est décrit ci-dessous.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

5. Opérations entre parties liées (suite)

b) Rémunération au rendement (suite)

Compte des bénéfices

Une partie des bénéfices nets du Fonds sous-jacent au cours d'un exercice est attribuée au commandité jusqu'à concurrence du solde (si celui-ci est positif) dans un compte courant (le « compte des bénéfices »). Le compte des bénéfices est calculé à une date d'évaluation comme suit : i) le solde positif ou négatif du compte reporté de la date d'évaluation précédente; plus ii) 20 % des bénéfices nets du Fonds sous-jacent pour la période suivant la date d'évaluation précédente; moins iii) 20 % des pertes nettes du Fonds sous-jacent au cours de cette période; et iv) toute distribution de revenu effectuée par le gestionnaire après la date d'évaluation précédente.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, le solde du compte des bénéfices du Fonds sous-jacent était de 869 185 \$ (6 160 475 \$ en 2020).

Les administrateurs et les employés du gestionnaire détiennent 30,8 % (30,6 % en 2020) des parts de la fiducie en circulation.

6. Acompte des porteurs de parts

L'acompte des porteurs de parts correspond à la trésorerie reçue avant l'émission des parts rachetables de fiducie.

7. Parts rachetables de la fiducie

La fiducie est autorisée à émettre un nombre illimité de parts rachetables de deux catégories : les parts rachetables de catégorie A et les parts rachetables de catégorie F, qui peuvent être émises en séries, chaque part représentant une participation véritable indivise et égale dans la valeur liquidative de la fiducie.

Chaque part rachetable de chaque catégorie confère au porteur le droit d'exercer un vote et de participer également et proportionnellement à toutes les distributions effectuées par la fiducie. Le gestionnaire peut regrouper les parts rachetables d'une série ou d'une catégorie donnée ou en modifier la désignation.

Les porteurs de parts peuvent demander que leurs parts rachetables soient rachetées chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte aux fins de négociation (la « date d'évaluation ») à leur valeur liquidative par part à cette date, pourvu que la demande de rachat soit soumise au moins sept jours ouvrables avant cette date d'évaluation.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

7. Parts rachetables de la fiducie (suite)

	Parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Parts rachetables à la clôture de l'exercice
2021				
Catégorie A	1 065 836	30 739	(24 410)	1 072 165
Catégorie A1	–	57 379	(1 529)	55 850
Catégorie F	260 118	52 493	(37 782)	274 829
Catégorie F1	–	83 710	–	83 710
2020				
Catégorie A	1 297 672	44 102	(275 938)	1 065 836
Catégorie F	725 672	10 821	(476 375)	260 118

Informations à fournir sur le capital

Le capital de la fiducie est constitué des parts rachetables et émises. Les parts rachetables confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir les distributions déclarées, le cas échéant, et de recevoir un paiement proportionnel fondé sur la valeur liquidative par part de la fiducie au moment de leur rachat. En ce qui concerne la souscription ou le rachat de parts rachetables, la fiducie n'applique aucune restriction spécifique et n'a aucune exigence particulière à l'égard du capital. Les variations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément aux objectifs et aux stratégies de placement ainsi qu'aux pratiques en matière de gestion du risque décrits à la note 8, la fiducie a l'intention d'investir, dans des placements appropriés, le montant qu'elle reçoit au titre des souscriptions, tout en conservant des liquidités suffisantes pour donner suite aux demandes de rachats, le montant de ces liquidités pouvant être augmenté au moyen d'emprunts à court terme ou de cessions de placements, au besoin.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

8. Instruments financiers et gestion du risque

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, la fiducie est exposée au risque de liquidité, à l'autre risque de prix, au risque de crédit, au risque de change et au risque de taux d'intérêt. La valeur des placements qui composent le portefeuille de la fiducie peut fluctuer quotidiennement en raison des variations des taux d'intérêt, de l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ainsi que des nouvelles publiées par les sociétés concernant des titres spécifiques qui sont compris dans le portefeuille de la fiducie. Le niveau de risque dépend des objectifs de la fiducie en matière de placement et du type de titres dans lesquels elle investit.

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la fiducie soit incapable de régler ou d'honorer ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition de la fiducie au risque de liquidité découle des rachats périodiques de parts rachetables contre trésorerie. Le Fonds sous-jacent investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être aisément liquidés. De plus, elle conserve habituellement des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour préserver sa liquidité.

La fiducie peut avoir recours à des dérivés pour modérer certaines expositions au risque. Rien ne garantit toutefois qu'il existera un marché pour certains dérivés et il est possible que les bourses de valeurs imposent des limites visant la négociation de dérivés.

Les passifs financiers de la fiducie arrivent à échéance dans trois mois.

b) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix de marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire s'efforce d'atténuer ce risque en assurant une sélection judicieuse et une diversification prudente des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement de la fiducie. Le risque maximum associé aux instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. L'ensemble des positions de la fiducie sur le marché fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par la fiducie sont sensibles au risque de marché découlant des incertitudes quant aux cours futurs de ces instruments.

VENATOR INVESTMENT TRUST (auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

b) Autre risque de prix (suite)

Le tableau suivant présente la concentration de l'actif et du passif de placement de la fiducie aux 31 décembre 2021 et 2020, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la fiducie :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actions canadiennes	22,96 %	29,20 %
Bons de souscription canadiens	–	–
Actions américaines	82,42 %	84,71 %
Titres à revenu fixe de sociétés américaines	–	–
Options américaines	0,36 %	4,96 %
Bons de souscription américains	–	0,12 %
Actions canadiennes vendues à découvert	–	–
Actions américaines vendues à découvert	(1,32) %	(1,15) %

Les chiffres comparatifs au 31 décembre 2020 représentent les montants pour le Fonds sous-jacent.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les placements en actions détenus par le Fonds sont concentrés dans les secteurs suivants :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Communications	5,31 %	16,50 %
Consommation discrétionnaire	27,27 %	48,19 %
Biens de consommation de base	0,00 %	6,77 %
Services financiers	3,10 %	4,21 %
Soins de santé	9,14 %	4,88 %
Produits industriels	25,38 %	24,85 %
Technologie de l'information	20,06 %	3,76 %
Matières	7,32 %	5,60 %
Immobilier	6,84 %	3,09 %

Les chiffres comparatifs au 31 décembre 2020 représentent les montants pour le Fonds sous-jacent.

VENATOR INVESTMENT TRUST (auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

b) Autre risque de prix (suite)

Au 31 décembre 2021, la majorité de l'actif net de la fiducie était investi dans des titres de participation négociés sur des bourses nord-américaines. Par conséquent, si les cours sur les bourses nord-américaines avaient augmenté ou diminué de 10 % à la clôture de l'exercice, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la fiducie aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 2 739 823 \$ (9 067 648 \$ en 2020 – le chiffre comparatif se rapporte au Fonds sous-jacent). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a pris envers la fiducie. Ce risque découle principalement des titres de créance détenus, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (par le biais de la cote de solvabilité du dépositaire) ainsi que du montant à recevoir de courtiers.

Toutes les opérations sur des titres cotés conclues par la fiducie sont réglées au moment de la livraison par l'entremise de courtiers autorisés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison des titres vendus n'a lieu qu'une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est fait lorsque le courtier a reçu les titres. La transaction échouera si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Les placements de la fiducie dans des instruments de créance, y compris des obligations, représentent la principale source d'exposition au risque de crédit. La valeur de marché des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente l'exposition maximale de la fiducie au risque de crédit.

Au 31 décembre 2021, la fiducie détenait des placements dans des instruments de créance d'une juste valeur de néant (néant en 2020).

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Le risque de change découle des instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) qui sont libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle de la fiducie. La fiducie peut conclure des contrats de change à terme de gré à gré pour se couvrir contre le risque de change, afin de réduire son exposition aux devises étrangères ou d'établir une exposition aux devises étrangères.

Au 31 décembre 2021, la fiducie présente les expositions aux monnaies étrangères suivantes (en pourcentage de la valeur liquidative totale) :

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
31 décembre 2021						
Dollar américain	(20 390 123) \$	21 454 712 \$	1 064 589 \$	(1 019 506) \$	1 072 736 \$	53 230 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(77,40)	81,44	4,04	(3,87)	4,07	0,20

Au 31 décembre 2021, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué de 53 230 \$.

Au 31 décembre 2020, le Fonds n'était pas directement exposé au risque de change, mais il était indirectement exposé à ce risque par l'intermédiaire du Fonds sous-jacent.

Le risque de change auquel est exposé le Fonds sous-jacent découle des instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) qui sont libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds sous-jacent. Le Fonds sous-jacent peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture afin de réduire son exposition aux monnaies étrangères, ou d'établir une exposition aux monnaies étrangères.

VENATOR INVESTMENT TRUST (auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

d) Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2020, l'exposition du Fonds sous-jacent aux monnaies étrangères, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative totale, était de 2,14 %. Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds sous-jacent aurait augmenté ou diminué de 82 312 \$.

e) Risque de taux d'intérêt

La fiducie s'expose à un risque de taux d'intérêt lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant intérêt, du fait qu'elle s'expose alors au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis dans des titres portant intérêt à des taux du marché à court terme et les instruments à taux fixe détenus sont peu sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la fiducie et le Fonds sous-jacent ne sont pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le Fonds avait des placements dans des instruments de créance à taux fixe au 31 décembre 2021 d'une valeur de néant (néant en 2020).

f) COVID-19

Le virus de la COVID-19 est un risque de moins en moins grand pour la reprise mondiale, et l'ampleur des répercussions continues de l'épidémie de COVID-19 sur les activités et le rendement du Fonds reste incertaine et difficile à prévoir. Les retombées ultimes de la pandémie en cours sur l'économie et les répercussions à long terme sur l'économie, les marchés, les industries et les entreprises demeurent incertaines. La portée de ces répercussions sur la performance financière et les activités de la fiducie sera tributaire de l'évolution de la situation qui est extrêmement incertaine et ne peut être prévue.

VENATOR INVESTMENT TRUST (auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

9. Évaluation à la juste valeur

Le tableau qui suit présente un sommaire des données d'entrée qui ont été utilisées au 31 décembre 2021 pour évaluer les placements comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Titres de capitaux propres	27 755 975 \$	– \$	– \$	27 755 975 \$
Options	43 201	50 953	–	94 154
	27 799 176 \$	50 953 \$	– \$	27 850 129 \$
Passifs				
Titres de capitaux propres	348 131 \$	– \$	– \$	348 131 \$
	348 131 \$	– \$	– \$	348 131 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice.

Le tableau qui suit présente sommairement les données d'entrée qui ont été utilisées au 31 décembre 2020 pour évaluer les placements de la fiducie comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Titres de capitaux propres	– \$	23 253 874 \$	– \$	23 253 874 \$
	– \$	23 253 874 \$	– \$	23 253 874 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

10. Liens avec des entités structurées non consolidées

Avant le 10 juin 2021, la fiducie investissait dans des parts d'autres fonds d'investissement dans le cadre de sa stratégie d'investissement. La nature et l'objectif des fonds émetteurs consistent généralement à gérer les actifs au nom de tiers investisseurs et à générer des honoraires pour le gestionnaire de placements. Ces fonds sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

La fiducie est admissible à titre d'entité de placement conformément à l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 ») et, par conséquent, comptabilise à la JVRN les placements qu'elle contrôle. L'objectif premier de la fiducie est d'obtenir des fonds auprès d'investisseurs pour leur fournir des services de gestion de placements, et de réaliser des rendements principalement par le biais de l'appréciation du capital et (ou) du revenu de placement. Elle évalue également le rendement des fonds d'investissement à la juste valeur.

Le tableau ci-dessous décrit les entités structurées que la fiducie ne consolide pas, mais dans lesquelles elle détenait une participation :

Type d'entité structurée	Nature et objectif	Participation détenue par la fiducie
Fonds d'investissement	Gérer des actifs pour le compte d'investisseurs tiers et générer des honoraires de placement pour le gestionnaire des fonds. Ces véhicules sont financés par l'émission de parts à des investisseurs.	Placements sous forme de parts émises par les fonds d'investissement

La fiducie n'a aucun placement dans un fonds de placement à capital variable au 31 décembre 2021.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

10. Liens avec des entités structurées non consolidées (suite)

Placement dans un fonds de placement à capital variable au 31 décembre 2020 :

Nom du Fonds	Établissement	Pourcentage de participation	Contrôle / influence notable
Fonds fondateurs Venator	Ontario	30,2 %	Influence notable

11. Charges

Le gestionnaire a le pouvoir d'effectuer des paiements à même la fiducie pour acquitter toute dépense ou toute charge qui, à son avis, est appropriée ou nécessaire pour assurer la bonne conduite des activités de la convention de fiducie, notamment, sans s'y limiter, pour engager tous les coûts liés à la gestion et à l'administration de la fiducie. La fiducie est responsable de payer tout impôt sur le revenu ou toute taxe d'accise exigible, de même que tous les frais de courtage liés aux opérations sur les titres.

12. Impôt sur le résultat

La fiducie constitue une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt à l'égard de la partie de son revenu net imposable pour l'année d'imposition qui prend fin en décembre, y compris les gains en capital réalisés nets, qui est versée ou à verser à ses porteurs de parts à la date de clôture de son année d'imposition. Toutefois, la partie du revenu net et des gains en capital réalisés nets de la fiducie qui n'est pas versée ou à verser est assujettie à l'impôt sur le revenu. L'impôt sur le revenu sur les gains en capital réalisés nets qui ne sont pas versés ou à verser peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, sous forme de rachats. La fiducie compte distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant de ses gains en capital nets réalisés de manière à ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour une période de 20 ans et portées en réduction de tout bénéfice imposable futur. Aux fins de l'impôt, les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment et portées en réduction des gains en capital futurs.

Au cours de l'année d'imposition close le 31 décembre 2021, la fiducie ne disposait pas de reports prospectifs de pertes en capital et disposait de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital d'un montant de 454 241 \$ (1 417 630 \$ en 2020), qui peuvent servir à réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

13. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie

Le tableau qui suit présente le calcul de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 :

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
31 décembre 2021			
Catégorie A	1 211 432 \$	1 078 894	1,12 \$
Catégorie A1	4 566	49 083	0,09
Catégorie F	381 314	285 306	1,34
Catégorie F1	(27 631)	45 685	(0,60)
31 décembre 2020			
Catégorie A	5 624 328 \$	1 124 650	5,00 \$
Catégorie F	1 853 818	483 494	3,83

14. Montant à payer au titre des rachats

Les montants à payer au titre des rachats sont constitués de parts rachetées au cours de l'exercice mais non encore payées à la clôture de l'exercice.

VENATOR INVESTMENT TRUST (auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

15. Transfert entre parties liées

Le 10 juin 2021, la fiducie a racheté ses placements dans le Fonds sous-jacent en échange de certains placements, de la trésorerie et d'autres actifs nets, évalués à la juste valeur de marché. Le tableau qui suit présente le sommaire des actifs nets transférés du Fonds sous-jacent à la fiducie, par suite du rachat :

Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	37 935 095 \$
Montant à payer à des courtiers	(9 868 123)
Autres passifs, déduction faite des autres actifs	(713 827)
Total des actifs nets transférés à la fiducie	<u>27 353 145</u>